

Questions orales

Est-ce que le premier ministre pourrait déposer la liste complète de tous ceux qui ont assisté à ce dîner et contribué ainsi au parti?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, notre collègue est bien renseignée, car c'est moi qui lui ai donné les références ce matin. Elle brandit une feuille de papier censée contenir les renseignements exacts.

Le Président: Je demande au ministre de ne pas montrer quoi que ce soit à la Chambre.

M. Dupuy: Si elle veut que je compare ce qui est sur sa liste avec la vérité, je serai heureux de le faire soit à la Chambre soit directement avec elle.

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est, Réf.): Monsieur le Président, j'ai demandé la liste complète et je ne veux pas entendre le ministre du Patrimoine canadien jeter un doute à la Chambre sur la véracité de mes propos.

Le code d'éthique que le premier ministre a publié à l'intention des ministres est si peu strict que même Brian Mulroney se qualifierait. Le premier ministre a insisté pour dire qu'il ne demandera pas d'enquête sur cette affaire et que le conseiller en éthique n'en fera pas non plus. Même Brian Mulroney avait demandé à la GRC de faire enquête sur le dîner de Roch LaSalle, un dîner qui n'était pas tellement différent de celui dont nous parlons.

Est-ce que le premier ministre va demander à la GRC d'enquêter sur cet accès payé au ministre du Patrimoine canadien?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, tout est connu, il n'y a donc pas besoin de faire une enquête. Les noms et les montants d'argent sont connus. L'argent a été versé au Parti libéral. J'ai parlé de ça avec le conseiller en éthique, hier matin, avant de venir à la Chambre.

* * *

[Français]

LE CRTC

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine.

Le ministre du Patrimoine a la responsabilité de préserver l'indépendance du CRTC de même que celle du processus réglementaire en vigueur au Canada dans le domaine de la radiodiffusion.

Comment le ministre du Patrimoine peut-il s'associer à des décrets gouvernementaux jugés illégaux par le CRTC, qui a la responsabilité de les appliquer, lui dont les responsabilités ministérielles le font gardien de l'indépendance du CRTC?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je vais encore une fois expliquer au Bloc québécois que nous n'avons rien fait qui ait compromis l'indépendance du CRTC parce que nous avons suivi un processus qui existe dans le projet de loi sur la radiodiffusion.

• (1440)

C'est transparent, il y a un processus parlementaire, c'est très clair. On peut même avoir un débat là-dessus, ici, en Chambre. Il n'est pas question de limiter l'indépendance du CRTC. Si les députés bloquistes ont un autre point de vue au sujet de la directive, ils peuvent le proposer. Nous sommes prêts à les écouter.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, j'espère qu'en comité, on démontrera autant d'ouverture face à nos amendements que monsieur le ministre. Ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Patrimoine. Comment le ministre du Patrimoine peut-il fermer les yeux sur les dénominations du président du CRTC, alors que celui-ci est obligé d'en appeler à l'opinion publique pour préserver l'indépendance de son organisme? N'est-ce pas là un grave manquement à son devoir?

[Traduction]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, il est extrêmement important que l'opposition comprenne ce que nous essayons de faire.

La plainte serait valide si l'on avait effectivement tenté de s'ingérer dans le processus suivi par le CRTC, si l'on avait tenté, d'une manière ou d'une autre, de déterminer qui recevrait une licence ou qui n'en recevrait pas.

Au lieu de cela, nous avons ici une situation où le gouvernement tente d'établir une politique. Cette politique oblige les personnes qui désirent offrir des services de radiodiffusion directe du satellite au domicile à présenter une demande au CRTC pour obtenir une licence les autorisant à le faire. Personne ne peut offrir de tels services sans avoir obtenu une licence du tribunal indépendant, le CRTC.

Cela ne limite aucunement l'indépendance de cet organisme. En fait, il est appelé à se servir de son indépendance de la manière prévue par le processus afin que toute demande publique soit entendue, débattue et examinée et que des licences soient délivrées sans qu'il y ait ingérence du gouvernement du Canada.

* * *

LE MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, ce ne sont pas les contributions politiques qui font problème ici, mais bien les contrats garantis qui en découlent.

Ce gouvernement a repris exactement l'attitude qu'affichait la bande à Mulroney. Est-ce le premier ministre actuel qui a dit: «S'il a autre chose que des calomnies ou des allusions malveillantes, qu'il ait le courage de porter des accusations?» Non, c'est Brian Mulroney qui l'a dit, en se portant à la défense de Rock LaSalle.

Le premier ministre peut-il expliquer pourquoi il a adopté l'attitude de Mulroney en ce qui concerne l'intégrité politique et pourquoi il ne demande pas la démission de son ministre du Patrimoine canadien?